

*Pratique de l'audit interne au sein d'une Entreprise publique Algérienne :
Le cas de l'Entreprise Nationale des Industrie Electroniques (ENIE)*

YASMINE OUDJEDI DAMERDJI

Université de Saida

Doctorante

damerdji_yasmine@hotmail.fr

ABDELLATIF KERZABI

Université de Tlemcen

Professeur

kerzabi57@gmail.com

Résumé :

La récente crise financière a été l'occasion pour nombreux chercheurs et auteurs de s'interroger encore une fois, sur les mécanismes de contrôle et les principes de bonne gouvernance en entreprise. Cet article exploratoire a pour objectif d'observer la pratique de l'audit interne au sein des entreprises publiques économiques algériennes, ensuite, de savoir s'il est utilisé comme un moyen de prévention des dysfonctionnements qui pourraient dégrader la performance de l'entreprise. Les résultats de l'enquête au sein de l'entreprise **ENIE** semble confirmer que l'audit au sein de cette structure n'est pas qu'une formalité.

Mots clés : Entreprise publique économique - Audit interne – Gouvernance - ENIE.

Introduction

Les scandales financiers qui ont secoué la fin du 20eme siècle (Enron, Worldcom, Parmalat, Vivendi...), ont été révélateurs d'une crise de confiance entre les bailleurs de fonds (actionnaires) et ceux qui ont la charge de gérer ces fonds (managers). Pour rassurer les parties prenantes et notamment les actionnaires, les pouvoirs publics et les milieux patronaux ont pris un certain nombre d'initiatives (Charreaux, Gérard, 1996), visant à réorganiser et à renforcer les règles de gouvernance d'entreprise (Andriamasy Voara, 2008), à reconsidérer un certain nombre d'idées reçues sur cette dernière

(Benhamou, Salima,2014),et remettre ainsi en question la crédibilité de plusieurs professions.

L'audit est parmi les mécanismes de gouvernance, qui anime plusieurs débats académique et professionnel actuellement. En effet, ce mécanisme est défini comme un processus de contrôle et de règlements de conflits, son existence a pour but d'obtenir des informations fiables, ce qui permet de réduire l'asymétrie de l'information entre managers et propriétaires, il est considéré également comme un moyen pour les dirigeants de se dédouaner vis-à-vis de leurs administrateurs et de leurs actionnaires. Mais c'est un moyen pour ces derniers, de s'assurer que les comptes financiers présentés offrent une image fidèle de l'entreprise (Pige Benoit, DanjouPhilippe, 2011).

Selon la littérature, On peut distinguer deux types d'audit :

- L'audit interne, exercé par un auditeur interne, salarié de l'entreprise, cette activité est définie « *comme une activité qui applique en toute indépendance des procédures cohérentes et des normes d'examen en vue d'évaluer l'adéquation, la pertinence, la sécurité et le fonctionnement de tout ou partie des actions menées dans une organisation par référence à des normes* ».

- l'audit légal, une activité définie « *comme un examen auquel procède un compétant indépendant en vue d'exprimer une opinion motivée sur la régularité et la sincérité des comptes de résultats* ».

Globalement, en Algérie, le seul sous-système, le plus fiable et le plus développé en entreprise publique est le système comptable (Bekkour Rafik, 2017), qui est une obligation légale, et sa maîtrise a été favorisée par le commissariat aux comptes. En effet, c'est une activité définie par le code de commerce, et sa principale mission est de s'assurer que les comptes de l'entreprise sont bien sincères, puisque tous les acteurs se basent sur la situation financière de l'entreprise. Toutefois, le commissaire aux comptes doit posséder plusieurs qualités et compétences lui permettant de déceler les fraudes et de les communiquer dans son rapport. Quant à la fonction de l'audit interne, c'est une activité méconnue par le grand public, très peu de recherche l'ont abordé

Cet article exploratoire aura pour objectif d'observer la pratique de l'audit interne au sein des entreprises publiques économiques Algérienne. L'objectif est de savoir s'il est considéré comme un moyen de prévention des dysfonctionnements qui pourraient dégrader la performance de l'entreprise.

Pour ce faire, une enquête a été faite auprès de l'entreprise Enie et plus précisément au sein de la cellule d'audit interne.

Dans une première partie, nous tenterons de clarifier le cadre théorique relatif au concept de l'audit interne, ainsi qu'aux normes. La méthodologie utilisée sera expliquée dans la deuxième partie. Enfin, nous aboutissons aux résultats qui seront exposés et interprétés dans la troisième partie.

1. L'audit interne : quelles particularités ?

Aujourd'hui, l'audit a pour objectif d'éclairer la vision des dirigeants, de manière factuelle en décrivant le « paysage » afin de permettre un pilotage éclairé. L'audit établit l'état d'une situation, à une date donnée, afin de la comparer à un référentiel. Il s'agit de réaliser un état de rapprochement entre ce qui est réellement fait dans une entreprise et ce qu'il est prévu de faire pour que l'entreprise puisse exister et se développer. L'état provient le plus souvent de l'examen de la manière dont les activités décrites par une documentation, fréquemment appelée des procédures, sont effectivement réalisées sur le terrain¹.

1.1. Définition et objectifs de l'audit interne :

Selon L'IIA (The Institute of Internal Auditors, 2009), L'audit interne est défini comme « *une activité indépendante et objective qui donne à une organisation une assurance sur le degré de maîtrise de ses opérations, lui apporte ses conseils pour les améliorer, et contribue à créer de la valeur ajoutée. Il aide cette organisation à atteindre ses objectifs en évaluant, par une approche systématique et méthodique, ses processus de management* » (The Institute of Internal Auditors, 2009).

Selon l'IFACI (Institut français de l'audit et du contrôle interne) : « *L'audit interne est, dans l'entreprise, la fonction chargée de réviser périodiquement les moyens dont disposent la direction et les gestionnaires de tous niveaux pour gérer et contrôler l'entreprise. Cette fonction est assurée par un service dépendant de la direction mais indépendant des autres services. Ses objectifs principaux sont, dans le cadre de révisions périodiques, de vérifier que les procédures comportent les sécurités suffisantes ; les informations sont sincères ; les opérations régulières ; les organisations efficaces et les structures claires et bien adaptées* ».

L'objectif majeur de l'Audit Interne consiste à aider les organisations à atteindre leurs objectifs. Pour se faire, les auditeurs internes doivent se concentrer sur :

- L'efficacité opérationnelle et l'efficience des processus métier et des activités ;
- La protection du patrimoine contre les pertes et les dilapidations qui peuvent résulter des fraudes de la direction et des collaborateurs.
- La conformité aux lois, à la réglementation et le respect des directives, instructions et politiques des organisations ;

¹ Le concept d'audit. chapitre Qu'est-ce qu'un audit? Principe général <http://docplayer.fr/5240087-Le-concept-d-audit-chapitre-1-1-1-qu-est-ce-qu-un-audit-1-1-1-principe-general.html>

- La fiabilité et la qualité des informations et des systèmes d'information permettant l'alimentation des systèmes de décision et de pilotage des dites organisations.
- La maîtrise des risques, la qualité du contrôle interne et du gouvernement.

1.2. L'importance de la mise en place d'une fonction d'audit interne :

L'audit interne est une activité indépendante et objective qui donne à une organisation une assurance sur le degré de maîtrise de ses opérations, lui apporte ses conseils pour les améliorer, et contribue à créer de la valeur ajoutée. Il aide cette organisation à atteindre ses objectifs en évaluant, par une approche systématique et méthodique, ses processus de management. Il est considéré comme un mode de gestion composite intégrant la dimension managériale et culturelle dans un processus interactif. Les concepts, les normes, les techniques d'audit s'inscrivent dans un processus permanent d'efficacité, de gestion participative, de détection des dysfonctionnements, de remise en cause, de transparence voire de performance.

• **L'audit interne comme principe d'efficacité :** La finalité de la mission d'audit est de déterminer si l'opération a été structurée correctement et peut atteindre les objectifs fixés. Par ailleurs, l'auditeur peut révéler des insuffisances de contrôle interne, des défauts de procédures ou de l'efficacité dans les organisations ou les systèmes au courant de cette mission. De ce fait, l'audit interne accumule une connaissance beaucoup plus riche des particularités et des faiblesses de l'organisation.

En fin, L'audit interne permet de formuler des recommandations pour améliorer l'efficacité des processus d'une organisation, l'efficacité de ses opérations et sa conformité réglementaire.

• **L'audit interne comme réponse aux dysfonctionnements :** L'audit interne à une fonction de diagnostic qui permet d'identifier les dysfonctionnements et irrégularités et les failles des modes d'application de stratégies de développement au sein de l'entreprise. D'un côté, il s'intéresse tant aux aspects généraux de l'entreprise qu'aux phénomènes particuliers d'une entité la composant. De même qu'il intègre aussi bien les faits du passé que les préoccupations futures. et d'un autre coté il tente de déceler les principales faiblesses de l'organisation, en déterminer les causes, en évaluer les conséquences, leur trouver un remède et convaincre les responsables d'agir.

• **L'audit interne comme mode de gestion participatif :** traditionnellement, les relations audités-auditeurs se basaient sur un constat de mise en accusation de l'un et par une victoire de l'autre dans une démarche antagoniste. L'idée de collaboration et d'entraide entre auditeur-audité va rendre la mission d'audit plus facile et plus simple, en effet, une démarche participative qui met l'accent sur la recherche de solutions adaptées et conjointes que sur la recherche unilatérale des dysfonctionnements. Telle est la nouvelle frontière de l'audit interne. Cela veut dire que les audités seront ainsi conduits à considérer l'intervention de l'audit comme une opération participative.

• **L'audit interne comme approche multidimensionnelle :** L'audit interne s'intéresse à toutes les fonctions sans restriction aucune. Les objectifs et la méthodologie de l'audit interne sont universels en ce sens qu'ils s'appliquent à toutes les activités permettant ainsi de mieux les maîtriser. De la fonction financière et comptable à la fonction commerciale et logistique en passant par la fonction de fabrication et production à la fonction informatique et à toutes les autres fonctions de gestion au sens plus large et dans toutes ses composantes.

• **L'audit interne comme vecteur de culture :** La culture d'entreprise impacte fortement la pratique de l'audit interne, Cette dimension culturelle se voit dans les formations, les organisations, les méthodes de travail, le vocabulaire....

L'audit qui a donc l'ambition de véhiculer une culture du changement devrait faciliter cette transmission à l'intérieur de l'entreprise et lui permettre de découvrir de nouveaux comportements collectifs voire de nouvelles capacités d'action collectives, en effet l'audit interne véhicule également une culture de transparence. Il apporte à la direction générale une information précise sur la manière dont sa politique est appliquée au niveau audité et sur son degré de pénétration.

1.3. Règles de déontologie de l'auditeur interne

Les normes professionnelles et le code de déontologie de l'audit interne qui composent le cadre de référence international de l'audit interne se trouvent dans une charte. Celle-ci est un document officiel qui a pour but de définir la mission et le rôle de l'audit interne, ainsi que les modalités de sa gouvernance. La charte aussi a pour principal objectif de fixer également les règles selon lesquelles s'exerce cette fonction, en précisant les droits et les devoirs des auditeurs et des audités.

Les normes professionnelles de l'audit interne énoncent notamment les caractéristiques que doivent présenter les organisations et les personnes accomplissant des activités d'audit interne et décrivent également la nature des activités de l'audit interne.

Quant au code de Déontologie de l'audit interne a pour objectif de promouvoir une culture de l'éthique au sein de la profession d'audit interne. Selon ce code déontologique l'auditeur interne, ou toute personne exerçant cette fonction, est soumise à des principes fondamentaux de déontologie concernant l'intégrité, l'indépendance et l'objectivité, la confidentialité et la compétence.

• **Intégrité :** L'auditeur interne doit accomplir ses missions avec honnêteté, diligence et responsabilité, respecter les lois et règlements. C'est-à-dire en cas de découverte d'irrégularités ou de fraudes, l'auditeur interne doit en informer immédiatement sa hiérarchie.

• **Indépendance et objectivité :** L'audit interne doit être indépendant et doit effectuer son travail avec objectivité.

En cas de doute, l'auditeur interne fait part à sa hiérarchie de toute situation dont il estime qu'elle peut nuire à son indépendance de jugement. Si malgré toutes les précautions, il se trouve que l'indépendance d'un auditeur interne de la mission n'est pas assurée, le rapport d'audit interne doit le mentionner.

L'auditeur interne fonde ses constats sur des faits vérifiables et documentés. Il mesure les écarts par rapport aux dispositifs officiellement applicables, c'est à dire les référentiels internes et externes. Il s'abstient de tout propos ou attitude traduisant un jugement de valeur personnel vis à vis des personnes auditées.

- **Confidentialité** : L'auditeur interne est tenu au secret professionnel.

Au cours des missions, il doit se conformer à une stricte obligation de réserve par rapport aux faits dont il peut être témoin et aux informations dont il dispose. Il ne rend publique aucune information à caractère personnel relative aux personnes auditées.

- **Compétences et ressources** : L'auditeur interne doit posséder des connaissances, du savoir-faire, aussi des compétences nécessaires à l'exercice de ses responsabilités individuelles.

1.4. Audit interne : un pivot de gouvernance

L'intégration de l'audit interne comme mécanisme de gouvernance est assez récente, et cela suite à d'innombrables contributions faites par plusieurs chercheurs dans la matière : Charreaux, 1997 ; 2000, Ebondo Wa Mandzila, 2006...etc. En effet, Aujourd'hui l'audit interne est perçu comme un des pivots de la gouvernance du fait qu'il joue un rôle important et assure la fiabilité de l'information financière divulguée par les entreprises.

La gouvernance d'entreprise repose sur un courant d'opinion qui s'est développé récemment aux Etats-Unis, au Japon et en Europe, en réaction à une série de scandales. Les désobéissances les plus manifestes à la bonne gouvernance concernent Enron en novembre 2001 ; Andersen en janvier 2002 ; Worldcom –MCI en mars 2002 ; Vivendi en juillet 2002 ; Global Crossing en janvier 2003 ; Security Trust, Invesco, Putman. Fin 2003 ; Elf et Crédit Lyonnais...Estimant que les scandales anciens et récents étaient imputables à l'inefficacité des systèmes de contrôle interne, les législateurs des principaux pays développés (Justin, 2005) ont été amenés à légiférer. C'est le cas de la Loi Sarbanes- Oxley (SOX) de juillet 2002 aux Etats-Unis, de la Loi sur la sécurité financière (LSF) du 1^{er} août 2003 en France. Ces deux lois exigent de nouvelles obligations en matière de contrôle interne.

La norme 2120.A1- précise que sur la base des résultats de l'évaluation des risques, l'audit interne doit évaluer la pertinence et l'efficacité du dispositif de contrôle portant sur le gouvernement d'entreprise, les opérations et les systèmes d'information de l'organisation. L'évaluation par l'auditeur interne doit porter sur les aspects suivants : la fiabilité et l'intégrité des informations financières et opérationnelles ; l'efficacité et l'efficience des opérations ; la protection du patrimoine et le respect des lois et règlements.

Selon Ebono Wa Mandzila (2007), deux axes de recherche expliquent le rôle de l'audit interne dans la gouvernance à travers deux niveaux :

1.4.1. L'audit interne comme un moyen de réduction des asymétries des informations

Selon Wirtz 2008, une relation d'agence s'établit en vertu d'un contrat (explicite ou implicite) reliant des parties qui s'engagent dans un effort coopératif. C'est pourquoi Jensen et Meckling indiquent la firme comme un nœud de contrats, cette dernière est constituée d'un ensemble de relations contractuelles dont l'entreprise constitue le centre contractant. Il est alors supposé que chacun de ces partenaires poursuit ses propres intérêts et qu'au moins un de ces partenaires dispose d'informations privilégiées qui font que l'autre est dans l'incapacité d'observer avec précision de son comportement, une telle situation induit à des dysfonctionnements qui peuvent engendrer des coûts, en effet c'est une source de viscosité, de méfiance, donc d'inefficience et la mise en place des mécanismes de surveillance devient alors indispensable.

L'asymétrie apparaît comme l'une des causes ou conséquences majeures susceptibles d'opposer les dirigeants non seulement aux actionnaires, mais aussi aux autres parties prenantes, cela veut dire que le premier qui est le dirigeant adopte un comportement ambigu en matière de communication ou de transmission d'information. Face à cette situation plusieurs chercheurs (Jensen & Meckling 1976, Watts & Zimmerman 1978, 1979, 1983) ont prescrit l'audit comme un des mécanismes de gouvernance qui a pour principal but de réduire l'asymétrie informationnelle, Selon Pigé (2001, p 98), on peut distinguer trois niveaux d'asymétrie information au sein du gouvernement d'entreprise :

- L'asymétrie d'information entre le dirigeant et le conseil d'administration ;
- L'asymétrie d'information existant entre les actionnaires et leurs représentants, les administrateurs ;
- L'asymétrie d'information existant entre les investisseurs potentiels et les dirigeants de l'entreprise ;
- D'autres niveaux d'asymétrie d'informations très peu abordés comme : l'asymétrie entre dirigeants et salariés, entre dirigeants et clients ;

1.4.2. La contribution de l'audit interne au niveau du management des risques

L'audit interne a aussi un rôle clé à jouer au niveau du management des risques d'entreprise et surtout dans le processus d'élaboration du rapport sur le contrôle interne exigé par la loi sur la sécurité financière (LSF) aux sociétés cotées. En effet, l'audit

interne a pour entre autres d'autres missions, d'évaluer le système de contrôle interne. A ce titre, il est le mieux à même d'alimenter le conseil d'administration en information sur les faiblesses du système de contrôle interne ou sur les zones des risques susceptibles de nuire à l'atteinte des objectifs stratégiques, opérationnels, informationnels et de conformité.

Gramling et Myers (2006) ont mis en évidence le rôle joué par l'audit interne dans le management des risques d'entreprise. Selon ces deux auteurs, l'auditeur interne exerce une influence sur cinq composantes du management des risques d'entreprises. Il donne une assurance raisonnable quant au processus de management des risques, que les risques sont correctement évalués, que le processus de management des risques a été bien évalué, que le reporting sur les risques majeurs a été correctement établi et qu'un bilan sur la gestion des principaux risques a été dressé.

2. Méthodologie

L'étude empirique porte sur entreprise ENIE, située dans la région ouest du pays (Sidi Bel Abbes).L'enquête par entretien s'est avérée être le meilleur choix dans la mesure où nous souhaitons une collecte d'information à une échelle satisfaisante. Aussi, L'entretien fournit une vision multidimensionnelle comprenant aussi bien des variables quantitatives que qualitatives.

Dans notre recherche, on s'est intéressé dans le cadre de la gouvernance d'entreprise, a analyser la Société Par Action (SPA) plus précisément à l'Entreprise Publique Economique (EPE), qui est mieux structurée et constitue des grandes entités. C'est le code de commerce qui s'est consacré à l'organisation de L'EPE aux organes de gestion et de contrôle rigoureux et a de multiples niveaux.

2.1. Aperçu sur les entreprises publiques économiques algériennes :

A la base, l'Algérie était principalement un pays agricole où l'importance à l'industrie était très peu accordée. Ses structures économiques, sociales et spatiales portent la marque durable de 132 années de colonisation vu que l'impérialisme français l'a utilisé comme colonie d'exploitation et de peuplement.

Depuis sa naissance l'entreprise publique algérienne a subi jusqu'à l'heure actuelle plusieurs transformations, a connu de nombreuses reformes Certaines sont relatives à la période où prévalait l'économie planifiée. D'autres ont vu le jour depuis l'amorce de la transition vers l'économie de marché. Durant la première période, les principales réformes consistaient en l'autogestion, la gestion socialiste et la restructuration organique et financière des entreprises. Cette dernière opération se voulait une étape préparatoire à la phase de l'autonomie qui est considérée comme étant la pierre angulaire de la réorganisation de l'économie nationale. A partir de là, et poursuivant le programme des réformes économiques engagé en janvier 1988 (Bouhezza Mohamed, 2004).

Effectivement, telle qu'elle se présente encore aujourd'hui, l'EPE est une société par actions (généralement des SPA et SARL) dont l'unique propriétaire est l'État, tel qu'il ressort de la loi N° 88-01 du 12 Janvier 1988 relative à l'entreprise publique économique. « *L'entreprise publique économique est une personne morale distincte de l'Etat, dotée d'un capital social et financièrement autonome. Elle est société par actions, dont le capital est souscrit par les fonds de participation, les holdings, actuellement les groupes sociétés de gestion ou par d'autres entreprises publiques. Elle peut en outre, avec d'autres entreprises, prendre des participations dans d'autres entreprises existantes. La constitution d'une entreprise commerciale se fait par un apport souscrit et libéré par les actionnaires. Cela devient alors un véritable transfert de propriété de ce capital à l'entreprise, qui constituera le patrimoine initial de celle-ci* »

L'autonomie des entreprises a constitué une remise en cause profonde lors des réformes économiques instaurées en 1988, la loi promulguée avait deux principaux objectifs :

- séparer les missions de l'Etat détenteur des moyens de production en confiant le capital des entreprises à un méga holding (conseil National des participations de l'Etat) et l'Etat puissance publique, chargé de la réglementation et de la relation économique ;

- mais aussi accorder à l'entreprise publique l'autonomie de gestion.

Cinq grandes étapes ont marqué l'évolution du système industriel, depuis 1988 :

.1988 : création de huit fonds de participation, dans le cadre des réformes économiques et de l'autonomie des entreprises : une importante modification a eu lieu au niveau de la propriété de ces entreprises, puisque le ministère de l'industrie a confié la propriété du capital au conseil national des participations de l'Etat (CNPE), quant à la gestion, elle a été déléguée à 8 fonds de participations ;

- **1995** : les huit fonds de participations sont remplacés par onze holdings auxquels se sont ajoutés cinq holdings régionaux, ces derniers sont chargés de la gestion des actions des entreprises publiques relevant des collectivités locales- EPL (entreprises publiques locales).

- **2000** : cinq ans après (en 2000), le nombre de holding a été réduit à cinq en 2000, les 11 holdings ont été regroupés en cinq méga holdings qui détenaient le capital de 308 entreprises employant 388000 salariés et réalisant un chiffre d'affaires de 475 milliards de dinars, au total.

- **2001** : une année après, les holdings ont été remplacés par 28 sociétés de gestion des participations (SGP).

- **2015** : une nouvelle restructuration du système industriel public a consisté au remplacement, par fusion-absorption des 28 SGP, par sept groupes industriels.

2.2. Présentation de l'entreprise ENIE :

« Entreprise Nationale des Industries Électroniques »

L'ENIE a été créée le 1^{er} novembre 1982, suite à la restructuration de l'entreprise mère SONELEC. L'entreprise est passée à l'autonomie en Mars 1989, sous la forme juridique de société par actions. Son capital social est de 1,7 Milliards de dinars, Toutes les actions sont détenues par la société de gestion des participations des industries électro- domestiques, par abréviation la SGP INDELEC SPA, sa mission principale est la production d'appareils et composants destinés essentiellement à l'Electronique Grand public (TV LCD/TV LED/TV 3D/TVSMART).

Cette entreprise est située a la zone industrielle de Sidi Bel Abbes. Son capital social actuel: 8 322 000 000 DA.

Cette dernière a 1 329 employés.

2.3. Déroulement de l'entretien et discussion :

L'entretien a eu lieu au sein de l'entreprise **ENIE** avec les auditeurs interne en effet, cette cellule est composée de trois auditeurs internes. Les questions posées à nos interlocuteurs avaient trois dimensions :

- 1- Les fondations de la structure d'Audit interne au sein d'**ENIE**
- 2- Déroulement d'une mission d'audit
- 3- les compétences de l'auditeur de l'auditeur interne

2.4. Résultats préliminaires de l'enquête

D'après les résultats, nous avons pu constater que la cellule d'audit interne a bien une place au niveau de l'organigramme hiérarchique de l'entreprise. Cette cellule indépendante rattachée a la direction générale. Employant deux auditeurs Seniors et un auditeur junior. Cette cellule a été mise en place depuis 2005, sachant que la réforme de 1988 a exigé les entreprises publiques, à se doter de structures d'audit interne, en vertu de son article 40 (chapitre 5 du titre 2) qui stipule : « *Les entreprises publiques économiques sont tenues d'organiser et de renforcer des structures internes d'audit d'entreprises et d'améliorer d'une manière constante leurs procédés de fonctionnement et de gestion* »

La littérature suggère que pour que la structure d'audit interne soit efficace, cette dernière doit être formalisée à travers divers documents dits « fondateurs », leur principale source est la version internationale de L'ifaci. En effet, les auditeurs se basent sur les documents suivants :

• **Code déontologique** : Promouvoir une culture de l'éthique au sein de la profession d'audit interne par le biais des principes fondamentaux d'intégrité, d'objectivité, de confidentialité et de compétence.

- **Normes internationales** : Normaliser la pratique professionnelle de l'audit interne à travers différents environnements et organisations par le biais de normes de qualification et de normes de fonctionnement.

- **La charte d'audit interne** : Formaliser les responsabilités, les liens hiérarchiques et les protocoles de la Cellule d'Audit Interne; • Etablir l'objectif de l'Audit interne et fixer l'indépendance et la liberté de fonctionnement nécessaires à l'accomplissement de sa mission sans entrave

- **Manuel d'audit interne** : Résumer les activités de la Cellule d'Audit interne au sein de l'I.S.P.P.C.; • Définir la politique, les normes et les procédures qui régissent généralement la fonction d'Audit interne

Au sujet du déroulement de la mission d'audit interne au sein de l'entreprise ENIE, les auditeurs internes se sont accordés sur le fait que la mission d'audit se déroule de la manière suivante :



La première étape est la plus importante. À l'aide de la direction générale les auditeurs internes établissent un plan, c'est-à-dire un programme pour auditer les différentes unités. Par contre, s'il s'agit d'une mission au niveau des unités techniques ou les auditeurs internes n'ont pas des connaissances suffisantes du domaine pour évaluer et établir une opinion, et faire un rapport, des auditeurs ont fait appel à des auditeurs externes. En effet, ENIE a fait appel à un organisme externe pour évaluer les risques du système industriel en 2014, suite aux incendies qui ont eu lieu au sein de l'entreprise.

Aussi, lors de notre entretien, nos interlocuteurs, ont mis en avant des qualités essentielles que doit posséder un auditeur interne pour la réussite d'une mission, et aussi dans le but d'avoir un audit de qualité. En effet, la condition soulignée est l'indépendance, l'indépendance de l'auditeur interne est en premier lieu une indépendance de l'esprit et Non pas seulement une indépendance d'apparence. Cette indépendance s'articule à plusieurs niveaux :

- Au niveau de la position hiérarchique ;
- L'indépendance dans l'investigation, dans la communication, et la liberté de porter ses résultats d'opinion.

Suite a nos observations, la structure d'audit interne est indépendante hiérarchiquement, et les auditeurs ont une liberté dans l'investigation, et dans la divulgation des opinions. Autrement dit, cellule indépendante a pour mission signaler les lacunes en matière de contrôle interne, mais doit également s'impliquer dans la gestion au sein de l'entreprise et apporter une plus-value.

La mission de l'auditeur interne est de réaliser de plus en plus des missions tournées vers le conseil faisant de l'auditeur un véritable consultant interne qui privilégie l'approche participative. En d'autres termes, si le premier rôle de l'audit interne est de donner à l'entreprise une assurance raisonnable sur le degré de maîtrise de ses opérations, son rôle de conseil ne doit pas être pour autant négliger. A cet effet, il est nécessaire de mettre sur un pied d'égalité des missions d'assurance et de conseil (Chekroune, 2013).

Plusieurs habiletés sont jugées essentielles pour qu'un professionnel soit considéré comme compétent (Roussy, 2012), Selon nos interlocuteurs ont distingué deux types compétences :

- Des compétences techniques et qualifications professionnelles acquises lors des formations, et des séminaires, mais aussi avec de l'expérience.
- D'autres compétences personnelles, comme la capacité d'analyse, l'esprit critique et la communication restent la priorité des responsables de l'audit interne, aussi le niveau d'éducation.

Conclusion

L'audit interne n'a reçu que peu d'attention de la part des chercheurs, il existe un vaste choix de questions à explorer dans de futurs travaux de recherche. L'objectif de cette communication était de vérifier si l'audit a une place au sein d'une structure publique économique, et de savoir comment il est pratiqué. Une étude exploratoire a été réalisée au sein de l'entreprise ENIE, a travers une enquête par entretien directe au sein de la cellule d'audit interne. Les résultats montrent que l'audit interne a bel et bien une place au niveau de cette Société. Cet outil est perçu comme un bon moyen orienter et contrôler et dynamiser l'entreprise. Ces conclusions pourraient être vérifiées dans un autre contexte que celui du secteur public algérien. En effet, l'audit interne semble prendre de plus en plus d'importance dans la gouvernance des petites et moyennes entreprises, cela aura inévitablement des répercussions sur les différentes parties prenantes.

Références

Andriamassy V. et Philemon, «Les mécanismes de gouvernance et l'amélioration de la pertinence del'information comptable.» revue française de gouvernance d'entreprise 2008, n°4 - 2ème semestre.

Benhamou S. , «Gouvernance, participation des salariés et performance des entreprises : enjeux et prospective économique et sociale.» droit social (juin 2014): 550-555.

Bouhezza M., La privatisation de l'entreprise publique algérienne et le role de l'état dans ce processus. faculté des sciences économiques et de gestion, u. Ferhat abbas sétif, revue des sciences économiques et de gestion n°3 (2004).

Charreaux G., «La théorie positive de l'agence : positionnement et apports.» Revue d'économie industrielle (2000): vol 92 . pp. 193-214

Chekroun M. « Le rôle de l'audit interne dans le pilotage et la performance du système de contrôle interne : cas d'un échantillon d'entreprises algériennes », Thèse de doctorat en sciences de gestion, Université de Tlemcen 2013 – 2014

Ebondo Wa Mandzila, Eustache, La gouvernance de l'entreprise: Une approche par l'audit et le contrôle interne. Paris, France, L'Harmattan, fevrier 2006.

Gandja et Valant S. . «Audit légal et perception de la qualité des travaux dans une économie en développement.» comptabilité sans frontières..the french connection (mai 2013).

Menouer M. « L'autonomie de l'entreprise publique en algérie la fin de l'hégémonie étatique », Annuaire de l'Afrique du nord. tome xxx. 1991. ENNS Editions

Roussy, M. (2012). « Comment apprécier la compétence d'un auditeur interne? L'opinion des membres du comité d'audit », Telescope, vol. 18, n° 3, p. 33-51.

Salah M. Le dysfonctionnement de l'entreprise publique économique en Algérie. In: Revue internationale de droit comparé. Vol. 43 N°3, Juillet-septembre 1991. pp. 627-676

Wa Mandzila E. et Eustache. «gouvernance de l'entreprise et cadre légal de l'audit dans la zone euro méditerranéenne : une comparaison entre la France et les pays de la méditerranée arabe.» comptabilité, contrôle, audit et institution(s) (mai2006)

Journal officiel de la république algérienne n ° 02 du 13 janvier 1988 article 40, p 22.

Le concept d audit. chapitre Qu' est ce qu' un audit? Principe général <http://docplayer.fr/5240087-Le-concept-d-audit-chapitre-1-1-1-qu-est-ce-qu-un-audit-1-1-1-principe-general.html>